



Contrat Local de Santé pour le territoire du PETR du PAYS THUR DOLLER

2023 - 2028

Support de présentation du comité de pilotage du 20 juin 2023

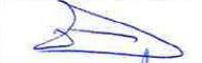
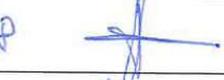
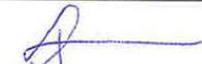
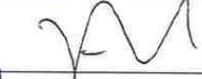
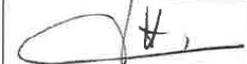
Liste des participants (1/2)

Contrat Local de Santé – PETR Pays Thur Doller Groupe : 3^e Copil ALS Date : 20/06/23

Nom	Prénom	Structure et fonction	Adresse mail	Téléphone	Emargement
SEBEIN	Yvonne	Présidente Adjointe	dominique serin @ moseleur.fr	06817367 47	
Stich	Nathalie	CPA Territoire de Solidarité SUD ALSACE	stich@alsace.eu	03 89 88 3898 03 89 70 9180	
LOFENBACHER	Joséphine	Conseiller d'ARSA			
NARCISO	Nagali	Coordination de santé CPTS TRUIS et Doller	Coordination@ep15hd.fr	0682746461	
LEVEQUE	Ricard	Secrétaire CPTS TD	leveque.m@wacbo.fr	0607196801	
LESLINGSE	Pierre	Député ARS			
BONNEVAL	Valérie	Chiffre de santé ATP DT 68 ARS			
BERNARDIN	Mairie-Louise				
FIEBER-WAG	Marie-Anne	Secrétaire générale de la SP de Thann-Quebuckler.			
MARTIN	François	Président es Thur Doller		068256262	

Liste des participants (2/2)

Contrat Local de Santé – PETR Pays Thur Doller Groupe : 3^e Copil CLS Date : 20/06/23

Nom	Prénom	Structure et fonction	Adresse mail	Téléphone	Emargement
BONNET	Virginie	Adjointe Mairie de Cernay	virginie.bonnet@ville-cernay.fr		
TRON de BOUCHONY	Alix	Responsable action territoriale Chargée de mission EST PSM CH Rouffach.	alix a.trondebuchony@ch-rouffach.fr	03 89 18 76 26	
AST	Cyille	Président CCUSA	cyille.ast@wanadoo.fr	06 80 93 35 13	
CHARPENTIER	Sophie	Chargée de Mission - Direction Santé - Région Grand Est	sophie.charpentier@grandest.fr	03 87 61 66 93	
TRESCH	Frédérique	GHR NSA directrice adjointe déléguée au site de Thann	Frederique.tresch@ghrnsa.fr	06 27 96 09 23	
FRANÇOIS - WISER	Claudine	adjointe Thann CERC déléguée santé	claudinefais@wanadoo.fr	06 82 35 32 08	
WESPY	Charlie	Resp. Pôle Santé - Solidarité Ville de Thann	c.wespy@ville-thann.fr	03 89 38 53 33	
VANDERBOUPEZ	Franck	Régime Local. Administrateur	frank.vandersoupe@phree.fr	06 52 70 78 96	
HAMM	Sylvia	MSA Alsace	hamm.sylvia@alsace-nsa.fr	06 99 04 53 92	
BRIE	Jane-Aline	CAF du Haut. Rén rou - direction Action	jane-aline.brie@caf68.caf.fr	06 66 52 42 06 44 68 25 82	
HUBERT	Juliette	conseil de ^{société} développement	juliette.timbach68@gmail.com	06.06.59. 72.27	
Del Zotto	Fabienne	PETR			
STUTZ	Eddie	UP PETR en charge de la santé			

Compte-rendu de la séance

- ✓ Retours positifs des acteurs sur le CLS. Les fiches actions proposées ont été jugées pragmatiques avec des solutions concrètes et opérationnelles.
- ✓ Concernant les fiches actions, les suggestions des participants ont été prises en compte :
 - Ajout des pompiers et les secouristes dans les fiches actions suivantes :
 - 12 : Renforcer la prévention auprès de personnes vulnérables
 - 14 : Améliorer la qualité des logementsLeur expertise et leur contribution seront précieuses pour renforcer les mesures de sécurité et de prévention en matière de santé.
 - Ajout du nom de l'hôpital de Thann « Saint Jacques » dans le contrat socle et la fiche action sur le lien ville-hôpital (FA 4). Cependant, il convient de souligner que le CLS ne peut pas s'engager directement sur le maintien du développement de l'hôpital Saint-Jacques. Ce qui a été convenu est de préciser l'attachement de la population à cet hôpital et l'importance d'avoir un hôpital de proximité, inscrit dans son environnement et ouvert sur l'extérieur.
 - Le CLS du PETR Pays Thur Doller, prévoit un suivi et une évaluation de ses actions. Il convient de noter qu'il est important de distinguer l'évaluation du contrôle stricto sensu. Dans le contexte du CLS, nous privilégions une approche d'évaluation qui offre une perspective plus complète et permet de mieux appréhender les effets à long terme des actions mises en place, tout en favorisant une démarche d'amélioration continue et d'adaptation aux besoins évolutifs de la population.

Objectifs de la séance

1

Rappel de la démarche : méthodologie et calendrier

2

Présentation du Contrat Local de Santé du Pays Thur Doller

3

Échanges avec les membres du COPIL

4

Les prochaines étapes

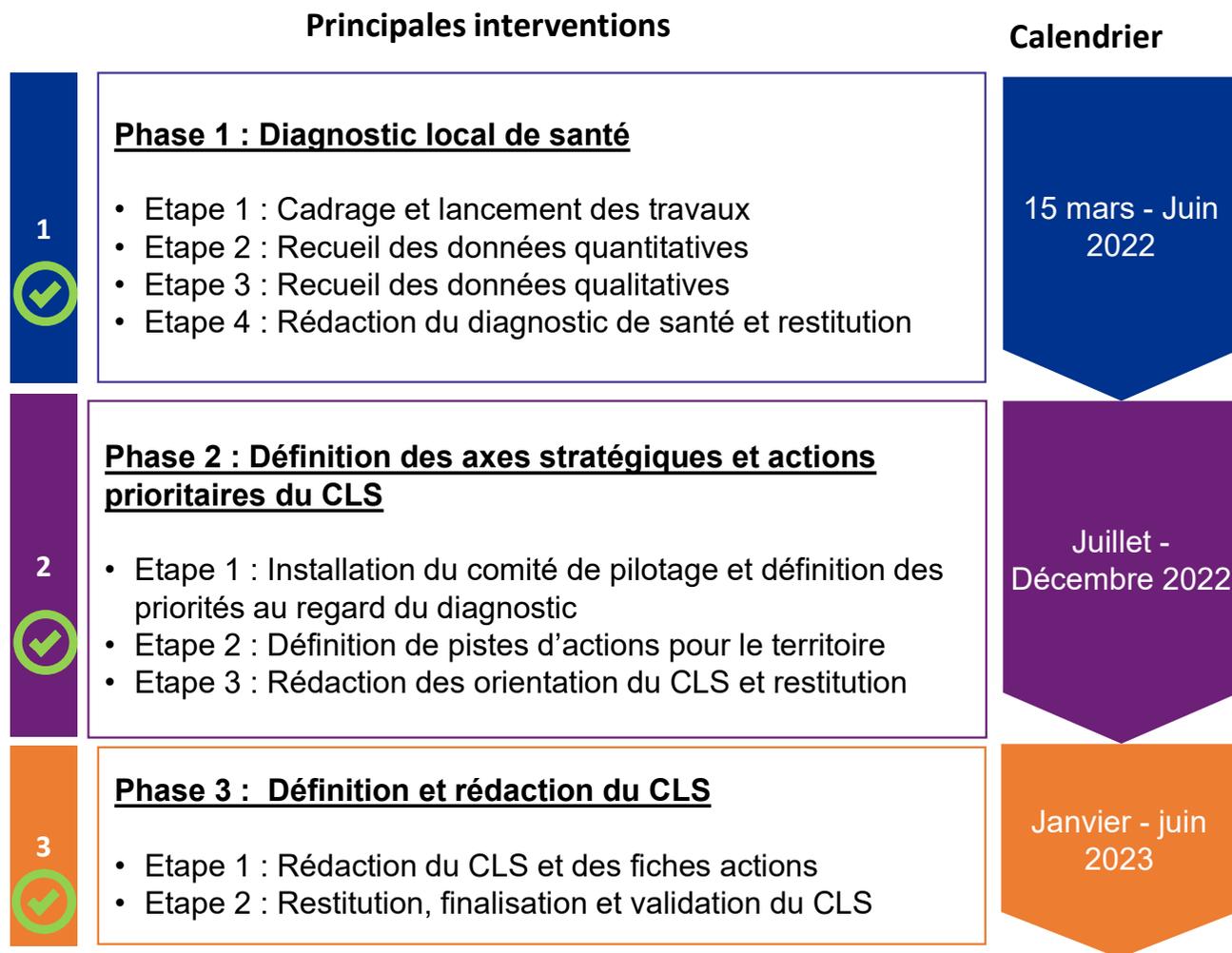
→ Définition de la date de la signature du CLS



1 Rappel de la démarche : méthodologie et calendrier



Méthodologie et calendrier



2 Présentation du Contrat Local de Santé



Les signataires du Contrat Local de Santé



L'Agence Régionale
de Santé Grand Est



Le PETR
Pays Thur Doller



La Collectivité
Européenne d'Alsace



Le Conseil Régional
de Grand Est



La Caisse Primaire
d'Assurance Maladie
du Haut-Rhin



PRÉFET
DU HAUT-RHIN
*Liberté
Égalité
Fraternité*

La préfecture du
Haut-Rhin



Le Régime Local
d'Assurance
Maladie d'Alsace
Moselle



La Mutualité Sociale
Agricole d'Alsace



Caisse d'allocations
familiales du
Haut-Rhin



Le Rectorat de
l'Académie de
Strasbourg



Groupe Hospitalier
de la région de
Mulhouse
Sud-Alsace



Centre Hospitalier
de Rouffach



Communauté de Communes
de la Vallée de la Doller
et du Soultzbach

La structuration du Contrat Local de Santé

Contexte du Contrat Local de Santé

- Article 1 : Présentation du territoire
- Article 2 : Elaboration du Contrat Local de Santé
- Article 3 : Coordination des différentes politiques de santé

Champ d'application du Contrat Local de Santé

- Article 4 : Le territoire du CLS
- Article 5 : Les signataires et les partenaires au Contrat Local de Santé
- Article 6 : Les engagements des signataires

Priorités d'actions du Contrat Local de Santé

- Article 7 : Les axes prioritaires, les objectifs et les actions

Mise en œuvre du Contrat Local de Santé

- Article 8 : Les instances de gouvernance
- Article 9 : Durée du contrat local de santé
- Article 10 : Le suivi de mise en œuvre du Contrat Local de Santé
- Article 11 : L'évaluation du Contrat local de santé

Modalité de révision et fin du Contrat Local de Santé

- Article 12 : La révision du contrat local de santé
- Article 13 : La fin du contrat local de santé
- Article 14 : La résiliation du contrat local de santé
- Article 15 : L'impossibilité d'exécuter ses engagements de la part des signataires

Annexes

- Annexe 1 : Le diagnostic local de santé
- Annexe 2 : Les fiches actions du Contrat Local de Santé

→ **3 Axes, 7 Objectifs, 15 fiches actions**

- Annexe 3 : Tableau récapitulatif des indicateurs de processus et de résultat



La structure du plan d'actions

Axe stratégique 1 : Soutien et amélioration de l'offre de soins

Objectif 1.1 : Renforcer le soutien à l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire du Pays Thur Doller

Objectif 1.2 : Développer l'accessibilité à l'offre de soins des habitants du Pays Thur Doller

Objectif 1.3 : Développer la coordination entre les acteurs du sanitaire et du médico-social sur le territoire du Pays Thur Doller

Axe stratégique 2 : Développement de la prévention et de la promotion de la santé

Objectif 2.1 : Renforcer la visibilité de l'offre de prévention et de promotion de la santé auprès du grand public et des professionnels de santé du Pays Thur Doller

Objectif 2.2 : Renforcer la prévention et l'accompagnement à destination des enfants et des parents

Objectif 2.3 : Renforcer le développement de comportements favorables à la santé

Axe stratégique 3 : Santé et environnement

Objectif 3.1 : Développer un environnement favorable à la santé des habitants du Pays Thur Doller

3 Axes, **7** Objectifs, **15** fiches actions

La structure d'une fiche action

Fiche action n°1	
Objectifs opérationnels	
Porteur(s) de l'action	
Contexte (éléments du DLS justifiant l'action)	
Modalités d'actions	
Public cible	
Territoire d'intervention	
Partenaire(s)	
Calendrier prévisionnel	
Financement	
Indicateurs de processus	
Indicateurs de résultats	

Axe stratégique 1 : Soutien et amélioration de l'offre de soins

Objectifs	Fiches actions	Pilotes
1.1 : Renforcer le soutien à l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire du Pays Thur Doller	1. Améliorer l'attractivité des métiers de la santé et du médico-social	PETR Pays Thur Doller CPTS Thur Doller
	2. Développer une stratégie partagée favorisant l'installation de nouveaux médecins sur le territoire	PETR Pays Thur Doller CPTS Thur Doller
1.2 : Développer l'accessibilité à l'offre de soins des habitants du Pays Thur Doller	3. Renforcer l'accès aux soins des habitants du Pays Thur Doller	PETR Pays Thur Doller CPTS Thur Doller
1.3 Développer la coordination entre les acteurs du sanitaire et du médico-social sur le territoire du Pays Thur Doller	4. Renforcer le lien entre l'hôpital, le médico-social et les autres acteurs de la santé sur le territoire	CPTS Thur Doller
	5. Renforcer l'interconnaissance et la coordination des acteurs de la santé sur le territoire du Pays Thur Doller	PETR Pays Thur Doller



Fiche action 4 : Renforcer le lien entre l'hôpital, le médico-social et les autres acteurs de la santé sur le territoire

Pilote(s) : CPTS Thur Doller

➤ **Faciliter la communication et la coopération entre l'hôpital, le médico-social et les autres acteurs de la santé sur le territoire :**

- Mettre en place des partenariats ville - hôpitaux - ESMS via la signature d'une convention,
- Développer le travail entre le GHRMSA et la CPTS sur la communication ville-hôpital dans le cadre des parcours patients,
- Proposer des postes mixtes ville/hôpital avec l'aide du dispositif 400 MG
- Créer un annuaire des professionnels des secteurs sanitaires et médico-social à l'attention des médecins généralistes (cf. répertoire ROR = Répertoire national de l'Offre et des Ressources)
- Identifier l'ensemble des dispositifs (santé mentale, aide aux aidants, aide à domicile, Dispositif d'Appui à la Coordination...) sur le territoire pour favoriser l'interconnaissance des acteurs



Public cible

- Professionnels des secteurs sanitaires et médico-social
- Autres acteurs de la santé



Partenaires

GHRMSA pour l'hôpital de Thann, CH Rouffach, ESMS, PETR Pays Thur Doller, Pôle de santé, centres de soins et MSP, CeA, DAC



Financement

- Temps de travail de la coordinatrice de la CPTS Thur Doller
- ARS via mesure 400 médecins généralistes pour les postes ville/hôpital
- Communication : utilisation des canaux déjà existants
- Appels à projets potentiels

Axe stratégique 2 : Développement de la prévention et de la promotion de la santé

Objectifs	Fiches actions	Pilotes
2.1 Renforcer la visibilité de l'offre de prévention et de promotion de la santé auprès du grand public et des professionnels de santé du Pays Thur Doller	6. Développer une stratégie de communication de l'offre en prévention et en santé sur le territoire du Pays Thur Doller	PETR Pays Thur Doller CLSM Thur Doller
2.2 Renforcer la prévention et l'accompagnement à destination des enfants et des parents	7. Développer des actions visant à soutenir la parentalité sur le territoire	Centres sociaux culturels Réseaux Locaux parents de Thann-Cernay et de la Vallée de la Doller Communauté de Commune de Saint-Amarin
2.3 Renforcer le développement de comportements favorables à la santé	8. Renforcer la prévention en matière d'addiction	CSAPA PETR Pays Thur Doller
	9. Soutenir et développer l'activité physique adaptée sur le territoire	Le pôle APSA
	10. Renforcer le dépistage de certaines maladies chroniques	Le pôle APSA
	11. Améliorer la prévention sur l'alimentation	PAT du PETR du Pays Thur Doller
	12. Renforcer la prévention auprès de personnes vulnérables	PETR Pays Thur Doller
	13. Valoriser l'offre de soins en santé mentale et les projets portés sur le territoire	CLSM

Fiche action 7 : Développer des actions visant à soutenir la parentalité sur le territoire

- ✓ Renforcer les compétences psychosociales des parents et des enfants du Pays Thur Doller
- ✓ Développer l'accessibilité physique à des actions de soutien à la parentalité sur le territoire
- ✓ Renforcer les connaissances et compétences des professionnels sur le repérage et l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales

Pilote(s) : Centres sociaux culturels

Réseau Parent 68

Communauté de Commune de Saint-Amarin

➤ **Développer des actions de soutien à la parentalité sur le territoire :**

- Créer un guide type « être parent, enfant ou adolescent et habitant du pays Thur Doller »,
- Organiser un forum parentalité sur la thématique de la famille en lien avec le centre socio-culturel de Thann : rendre lisible les acteurs qui interviennent sur cette thématique ainsi que les solutions existantes,
- Organiser un ciné-débat sur le post-partum en lien avec le centre socio-culturel de Thann,
- Mettre en place l'action « Kiffe tes règles », sous forme de permanences ou d'ateliers, à destination des jeunes filles en présence de leurs parents,
- Poursuivre la mise en place d'actions – portées par les centres sociaux culturels – sur les thématiques suivantes : futurs parents, ruptures familiales, petite enfance, enfance et jeunesse, addictions des jeunes aux écrans, etc.
- Favoriser la coopération et la collaboration entre les acteurs dans la conception et la mise en place de projets sur cette thématique,
- Diversifier les actions de soutien à la parentalité : café des parents, massage bébé, diner quizz, café futurs parents, atelier sur l'allaitement, etc.

➤ **Renforcer les compétences psycho-sociales des parents et des jeunes :**

- Renforcer les compétences psychosociales dans les écoles en lien avec les missions locales,
- Renforcer les compétences psychosociales des parents et enfants victimes de violences intrafamiliales,
- Sensibiliser et former les professionnels à l'accompagnement d'enfants ou parents victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales, en lien avec les actions de l'association « Solidarité Femmes 68 ».

Fiche action 7 : Développer des actions visant à soutenir la parentalité sur le territoire

 Public cible	 Partenaires	 Financement
<ul style="list-style-type: none">- Parents du PETR Pays Thur Doller- Enfants et adolescents du PETR Pays Thur Doller	<p>Pôle APSA, CPTS, PETR Pays Thur Doller, Maison des adolescents du Haut-Rhin, Association Au Fil de la Vie, CSAPA (Le CAP), Réseaux de périnatalité, CAF, MSA, CAAPS, Mission locale, CeA (PMI), CIDFF, Solidarités femmes 68, CLSM, Ecoles, Crèches, Relais Assistantes maternelles, Périscolaire</p>	<ul style="list-style-type: none">- CLSM pour l'apport de ressources humaines- Régime Local (demandes de subventions validées lors de commissions)- CPAM dans le cadre de financement d'actions sur les compétences psychosociales via des appels à projets- Réseau Parents 68 (appel à projets à déposer entre octobre et janvier pour année N,)- MSA (appel à projet sur la prévention mais dont les axes sont à ce jour inconnus)- ARS selon appels à projets- Centres Socio Culturels pour l'organisation des forums- Appels à projets potentiels- Financement potentiel du programme Leader 2023-2027

Axe stratégique 3 : Santé et environnement

Objectifs	Fiches actions	Pilotes
3.1 Développer un environnement favorable à la santé des habitants du Pays Thur Doller	14. Améliorer la qualité des logements	PETR Pays Thur Doller
	15. Organiser des actions de sensibilisation thématiques sur la santé-environnement auprès des habitants, élus et professionnels	PETR Pays Thur Doller



Fiche action 15 : Organiser des actions de sensibilisation thématiques sur la santé-environnement auprès des habitants, élus et professionnels

Pilote(s) : PETR du Pays Thur Doller

- **Sensibiliser les habitants, les professionnels de santé et les élus à la qualité de l'air extérieur :**
 - Poursuivre les actions de sensibilisations sur la qualité de l'air extérieur menées par ATMO auprès des élus,
 - Agir sur les grands secteurs émetteurs de particules fines en sensibilisant le grand public sur les bonnes pratiques relatives à une bonne combustion du bois et l'importance d'utiliser des appareils de qualité. Dans ce cadre, poursuivre l'action de sensibilisation « Allumons le feu » organisée par le PETR Pays Thur Doller sur la bonne combustion des bois,
 - Communiquer sur le site internet de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement) qui permet d'avoir des informations sur la pollution industrielle.

- **Informers les habitants et les professionnels de santé sur le dispositif « Pollin'Air » :**
 - Informer sur l'existence de la liste de diffusion et d'alerte du réseau Pollin'air
 - Former les personnes qui le souhaitent à intégrer le réseau de sentinelles

- **Informers les habitants sur la prévention des risques liés à l'amiante :**
 - Relayer la communication du ministère de la santé sur le sujet

Fiche action 15 : Organiser des actions de sensibilisation thématiques sur la santé-environnement auprès des habitants, élus et professionnels

Pilote(s) : PETR du Pays Thur Doller

- **Sensibiliser les habitants et les élus à une gestion de l'eau responsable au domicile :**
 - Accroître la prise de conscience des publics sur les ressources en eau
 - Sensibiliser sur le bon usage de l'eau (limiter le gaspillage)
 - Promouvoir la récupération de l'eau de pluie en prenant soin de ne pas favoriser la prolifération des moustiques
 - Promouvoir la désimperméabilisation/végétalisation des espaces privés et l'infiltration des eaux pluviales
 - Sensibiliser les élus à la désimperméabilisation/végétalisation des espaces publics pour réduire le volume des eaux pluviales à collecter

- **Sensibiliser les habitants, les élus et les professionnels aux risques liés au moustique « tigre » :**
 - Informer les habitants sur les moyens de prévention
 - Former les collectivités pour devenir relai d'information
 - Sensibiliser les professionnels de l'habitat aux points sensibles de prolifération

- **Sensibiliser les habitants, les professionnels de santé et les élus à l'ambrosie :**
 - Information à la reconnaissance de la plante
 - Information sur les moyens de lutte contre la propagation
 - Information sur l'existence d'une plateforme de signalement

- **Sensibiliser les habitants, les professionnels de santé et les élus aux chenilles processionnaires :**
 - Information via différents outils de communication (flyers, réseaux sociaux, article de presse...)
 - Information sur l'existence d'une plateforme de signalement

Fiche action 15 : Organiser des actions de sensibilisation thématiques sur la santé-environnement auprès des habitants, élus et professionnels

 Public cible	 Partenaires	 Financement
<ul style="list-style-type: none">- Les habitants du Pays Thur Doller- Les élus du Pays Thur Doller- Les professionnels de santé, et professionnels du Pays Thur Doller	<ul style="list-style-type: none">- ARS , ATMO Grand Est, Service de démoustication de la Brigade verte, FREDON Grand Est , Agence de l'eau Rhin-Meuse, DREAL, Communes, AFUT	<ul style="list-style-type: none">- Financement ARS (déjà existant) pour le dispositif Pollin'Air- Financement d'ATMO Grand Est (déjà existant) pour les actions de sensibilisation sur la qualité de l'air extérieur- Financement ARS (déjà existant) pour les actions du service de démoustication de la brigade verte- Financement de l'ARS pour FREDON Grand Est (déjà existant) pour la sensibilisation sur l'ambrosie et les chenilles processionnaires- Temps de travail de la coordinatrice du CLS du PETR du Pays Thur Doller- Appels à projets potentiels- Financement potentiel du programme Leader 2023-2027

La structuration du Contrat Local de Santé

Contexte du Contrat Local de Santé

- Article 1 : Présentation du territoire
- Article 2 : Elaboration du Contrat Local de Santé
- Article 3 : la coordination des différentes politiques de santé

Champ d'application du Contrat Local de Santé

- Article 4 : Le territoire
- Article 5 : Les signataires et les partenaires au Contrat Local de Santé
- Article 6 : Les engagements des signataires

Priorités d'actions du Contrat Local de Santé

- Article 7 : Les axes prioritaires, les objectifs et les actions

Mise en œuvre du Contrat Local de Santé

- Article 8 : Les instances de gouvernance
- Article 9 : Durée du contrat local de santé
- Article 10 : Le suivi de mise en œuvre du Contrat Local de Santé
- Article 11 : L'évaluation du Contrat local de santé

Modalité de révision et fin du Contrat Local de Santé

- Article 12 : La révision du contrat local de santé
- Article 13 : La fin du contrat local de santé
- Article 14 : La résiliation du contrat local de santé
- Article 15 : L'impossibilité d'exécuter ses engagements de la part des signataires

Annexes

- Annexe 1 : Le diagnostic local de santé
- Annexe 2 : Les fiches actions du Contrat Local de Santé
- Annexe 3 : Tableau récapitulatif des indicateurs de processus et de résultat



Exemples d'engagement

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit [...]

En Alsace, la MSA couvre 61 000 adhérents en maladie, soit plus de 3% de la population alsacienne et 71 000 adhérents en retraite. Par sa forte proportion de territoires ruraux, le CLS PETR Pays Thur Doller permettra à la MSA d'Alsace d'intervenir auprès des populations en vue d'améliorer leur état de santé. Les priorités porteront sur les enjeux suivants :

- *organisation de l'offre de soins sur le territoire*
- *prévention et promotion de la santé*

La MSA d'Alsace s'engage à :

- ***Désigner au moins un représentant pour participer au comité de pilotage et comités opérationnels, de manière à être toujours représentée***
- ***Participer à l'élaboration, la validation et le suivi d'un plan d'action***
- ***Mobiliser ses ressources techniques dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du contrat qui la concernent***
- ***Dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses possibilités budgétaires, mobiliser ses moyens financiers permettant d'accompagner les actions retenues. Les dossiers seront instruits et étudiés en lien avec les co-financeurs, dans le cadre des dispositifs de financement existants***

Le GHRMSA mettra en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs du Contrat, conformément aux engagements en termes de pilotage et de mise en œuvre des objectifs et actions du CLS prévus au présent contrat ».

La structuration du Contrat Local de Santé

Contexte du Contrat Local de Santé

- Article 1 : Présentation du territoire
- Article 2 : Elaboration du Contrat Local de Santé
- Article 3 : la coordination des différentes politiques de santé

Champ d'application du Contrat Local de Santé

- Article 4 : Le territoire
- Article 5 : Les signataires et les partenaires au Contrat Local de Santé
- Article 6 : Les engagements des signataires

Priorités d'actions du Contrat Local de Santé

- Article 7 : Les axes prioritaires, les objectifs et les actions

Mise en œuvre du Contrat Local de Santé

- Article 8 : Les instances de gouvernance
- Article 9 : Durée du contrat local de santé
- Article 10 : Le suivi de mise en œuvre du Contrat Local de Santé
- Article 11 : L'évaluation du Contrat local de santé

Modalité de révision et fin du Contrat Local de Santé

- Article 12 : La révision du contrat local de santé
- Article 13 : La fin du contrat local de santé
- Article 14 : La résiliation du contrat local de santé
- Article 15 : L'impossibilité d'exécuter ses engagements de la part des signataires

Annexes

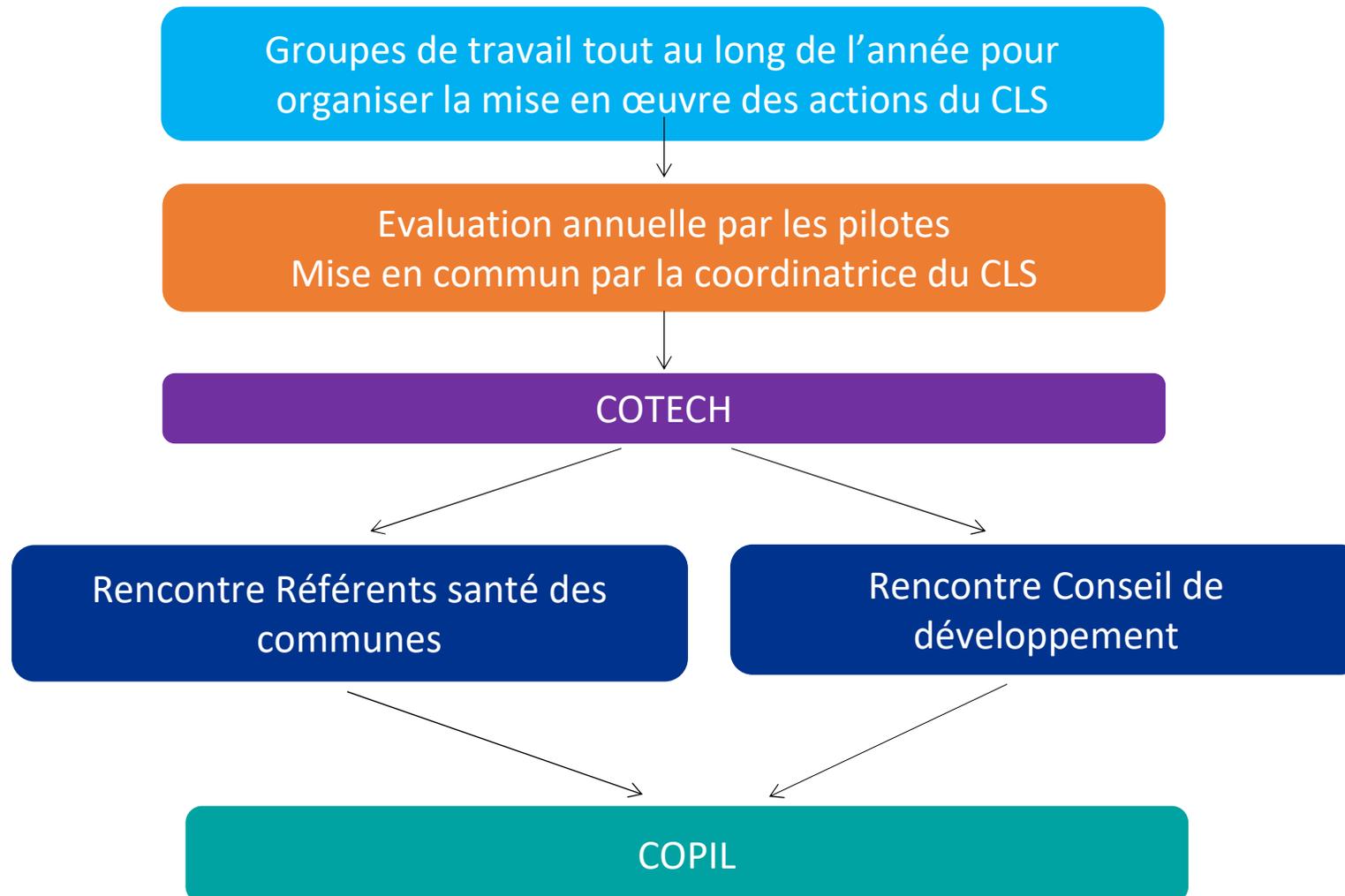
- Annexe 1 : Le diagnostic local de santé
- Annexe 2 : Les fiches actions du Contrat Local de Santé
- Annexe 3 : Tableau récapitulatif des indicateurs de processus et de résultat



La gouvernance du CLS PETR Pays Thur Doller

Coordinatrice du CLS	<ul style="list-style-type: none">• Responsable du suivi du CLS• Facilite la mobilisation des moyens et la coordination opérationnelle des actions autour de ce projet
Comité de pilotage (COFIL)	<ul style="list-style-type: none">• Composé de l'ensemble des signataires• Se réunit 1 fois par an• Rôle : oriente et valide les objectifs et actions du CLS mis en place
Comité technique (COTECH)	<ul style="list-style-type: none">• Composé de l'ARS, du PETR, des pilotes des fiches actions• Se réunit au minimum 1 fois par an en amont du COFIL• Rôle : veille à l'exécution effective des actions ; prépare le COFIL
Référents santé des communes	<ul style="list-style-type: none">• Ont été désignés par leur commune• Se réunissent 1 fois par an suite à l'évaluation annuelle et en amont du COFIL• Rôle : font le lien (retour d'information et remontée d'information) sur leur territoire
Groupes de travail	<ul style="list-style-type: none">• Leur composition variera en fonction des thématiques abordées• Se réunira plusieurs fois par an• Rôle : mise en œuvre du CLS

La chronologie annuelle de la gouvernance du CLS



La structuration du Contrat Local de Santé

Contexte du Contrat Local de Santé

- Article 1 : Présentation du territoire
- Article 2 : Elaboration du Contrat Local de Santé
- Article 3 : la coordination des différentes politiques de santé

Champ d'application du Contrat Local de Santé

- Article 4 : Le territoire
- Article 5 : Les signataires et les partenaires au Contrat Local de Santé
- Article 6 : Les engagements des signataires

Priorités d'actions du Contrat Local de Santé

- Article 7 : Les axes prioritaires, les objectifs et les actions

Mise en œuvre du Contrat Local de Santé

- Article 8 : Les instances de gouvernance
- Article 9 : Durée du contrat local de santé
- Article 10 : Le suivi de mise en œuvre du Contrat Local de Santé
- Article 11 : L'évaluation du Contrat local de santé

Modalité de révision et fin du Contrat Local de Santé

- Article 12 : La révision du contrat local de santé
- Article 13 : La fin du contrat local de santé
- Article 14 : La résiliation du contrat local de santé
- Article 15 : L'impossibilité d'exécuter ses engagements de la part des signataires

Annexes

- Annexe 1 : Le diagnostic local de santé
- Annexe 2 : Les fiches actions du Contrat Local de Santé
- Annexe 3 : Tableau récapitulatif des indicateurs de processus et de résultat



Evaluation du contrat local de santé

L'évaluation du CLS repose sur deux types d'indicateurs, définis en lien avec les objectifs du CLS, suivis par les pilotes et le PETR Pays Thur Doller :

Les indicateurs de processus : identiques pour toutes les fiches actions. Ils visent à analyser la qualité des actions et leur déroulement. Ils se concentrent sur 6 dimensions :

- mise en œuvre,
- public cible,
- partenaires,
- communication,
- moyens financiers,
- suivi du programme.

Ils sont à renseigner chaque année.

Les indicateurs de résultat : relatifs aux objectifs spécifiques. Ils visent à mesurer l'efficacité d'une action. Ils sont à réaliser au minimum 1 fois sur la période du CLS.

Exemple : Fiche action 1.1 Renforcer le soutien à l'installation des nouveaux professionnels de santé sur le territoire du PETR Thur Doller :

- *Nombre des professionnels nouvellement installés sur le territoire*
- *Typologie des professionnels nouvellement installés sur le territoire*



Un formulaire contenant les indicateurs d'évaluation à suivre sera envoyé aux pilotes des fiches actions.

Les indicateurs de processus devront être suivis et renseignés annuellement.

Quant aux indicateurs de résultat, ils devront être renseignés au minimum une fois par an, conformément aux consignes transmises par la coordinatrice du CLS.

3 Echanges avec les membres du Copil



Echanges avec les membres du COPIL



- Vos avis et remarques sur :
 - Les actions du CLS ?
 - La gouvernance envisagée ?

4 Prochaines étapes



Prochaines étapes

Actions	Calendrier prévisionnel
Présentation et validation du CLS en comité syndical	<i>22 juin 2023</i>
Signature du Contrat Local de Santé	<i>Début octobre 2023</i>
Mise en œuvre du Contrat Local de Santé	<i>Prochains rendez-vous à définir</i>



Vos contacts



PETR Pays Thur Doller

Naouel Gharbi

Coordinatrice du Contrat Local de Santé

Tél : 07 50 01 20 99 - 03 89 35 70 78

Mail : sante@pays-thur-doller.fr



Agence Régionale de Santé de Grand Est – Délégation territoriale du Haut-Rhin

Marie-Laure Bernardin

Mail : marie-laure.bernardin@ars.sante.fr

Valérie Bonneval

Mail : valerie.bonneval@ars.sante.fr



KPMG – Cabinet en charge d'accompagner la démarche

Houda Ouarrirh

Consultante sénior

Tél : 06 16 32 40 89

Mail : houarrirh@kpmg.fr